

**ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

Commission de l'éducation,
de l'enseignement supérieur, de
la jeunesse et des sports

N° 85-2019

Papeete, le 12 juillet 2019

RAPPORT

Relatif à un projet de délibération portant approbation des comptes financiers des exercices 2013 à 2017 et portant affectation des résultats de la section de fonctionnement des exercices 2013 à 2017 du COLLÈGE de AFAREAITU - MOOREA,

présenté au nom de la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports,

par mesdames les représentantes Romilda TAHIATA et Moihara TUPANA

Monsieur le président,
Mesdames, messieurs les représentants,

Par lettre n° 3954/PR du 17 juin 2019, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant approbation des comptes financiers des exercices 2013 à 2017 et portant affectation des résultats de la section de fonctionnement des exercices 2013 à 2017 du COLLÈGE de AFAREAITU - MOOREA.

1.- RAPPEL SOMMAIRE DES MISSIONS ET DES MOYENS

Pour de plus amples informations sur cet établissement public d'enseignement du 2nd degré, les rapporteuses invitent leurs collègues à consulter l'annexe à ce rapport ainsi que les rapports d'activité 2013 à 2017.

1.1 Missions

Initialement annexé au COLLÈGE DE PAOPAO, le COLLÈGE de AFAREAITU - MOOREA est devenu un établissement propre par la délibération n° 92-23 AT du 20 février 1992 portant modification de la délibération n° 88-145 AT du 20 octobre 1988 modifiée.

Ses attributions sont fixées par l'arrêté n° 732 CM du 17 juin 1987 modifié portant organisation administrative et financière des établissements publics d'enseignement de la Polynésie française, qui charge entre autres les établissements de :

- dispenser un enseignement secondaire en continuité du primaire, visant à donner aux élèves une culture adaptée à leur société et à révéler leurs aptitudes et leurs goûts ;
- organiser le temps scolaire et les modalités de la vie scolaire ;
- ouvrir l'établissement sur son environnement social, culturel et économique ;
- préparer l'orientation ainsi que l'insertion sociale et professionnelle des élèves ;
- établir le projet d'établissement qui définit, sous forme d'objectifs et de programmes d'actions dans le cadre de moyens humains, matériels et financiers disponibles, les modalités propres de mise en œuvre des programmes nationaux et des orientations du Pays.

1.2 Moyens humains de l'établissement

Pour les exercices 2013 à 2017, le COLLÈGE de AFAREAITU - MOOREA disposait des moyens humains suivants :

Année	Personnel non enseignant		Personnel enseignant		Total personnel	
	Nombre	Évolution N-1	Nombre	Évolution N-1	Nombre	Évolution N-1
2013	22		42		64	
2014	23	↗ +1	40	↘ -2	63	↘ -1
2015	24	↗ +1	43	↗ +3	67	↗ +4
2016	24	→ +0	38	↘ -5	62	↘ -5
2017	30	↗ +6	37	↘ -1	67	↗ +5

Sur la période considérée, les moyens humains sont relativement stables passant de 64 personnels en 2013 à 67 personnels en 2017, soit une hausse de 4,7 % des effectifs. Les variations sont plus marquées par catégorie de personnel avec une augmentation de 36,4 % des effectifs des personnels non enseignant et une baisse de 11,9 % des effectifs des personnels enseignant.

Pour la rentrée 2018, les deux tiers des enseignants mis à disposition concernés par une possibilité de reconduction de contrat au bout de deux ans ont fait le choix de rentrer en métropole.

1.3 Moyens financiers de fonctionnement de l'établissement

L'établissement a disposé des moyens financiers de fonctionnement suivants au cours des exercices 2013 à 2017 :

Année	Effectif élèves	Subventions ⁽¹⁾		Participation CPS ⁽²⁾		Ressources propres ⁽³⁾		Autres ressources ⁽⁴⁾		TOTAL	
		en F CFP	%	en F CFP	%	en F CFP	%	en F CFP	%	en F CFP	Évolution N-1 (%)
2013	557	44 230 077	60,0	8 267 755	11,2	17 790 231	24,1	3 399 265	4,6	73 687 328	
2014	574	45 509 083	62,7	8 523 590	11,8	18 163 868	25,0	333 000	0,5	72 529 541	↘ -1,6
2015	570	45 758 275	61,1	8 493 095	11,3	18 462 827	24,7	2 178 517	2,9	74 892 714	↗ +3,3
2016	537	45 886 133	59,9	7 395 750	9,7	19 232 233	25,1	4 046 592	5,3	76 560 708	↗ +2,2
2017	561	42 730 759	59,7	7 001 120	9,8	17 989 668	25,1	3 904 587	5,5	71 626 134	↘ -6,4

⁽¹⁾ Dotations et subventions (comptes 7442, 7446 et 7448).

⁽²⁾ Participation de la CPS pour les élèves boursiers (compte 7087).

⁽³⁾ Ressources directement tirées de l'activité de l'établissement telles que ventes de produits ou de prestations de service (tous les comptes 70x sauf 7087).

⁽⁴⁾ Toute ressource de fonctionnement ne rentrant pas dans les catégories précédentes (comptes 71x, 72x, 74x autres que 7442, 7446 et 7448, 75x, 76x, 77x et 78x).

La dotation horaire globale pour l'année scolaire 2017-2018 était de 623 heures pour le collège et de 51 heures pour le CETAD avec un rapport « heure par élève » de 1,15 pour le collège et de 2,83 pour le CETAD. Sur la période 2013 à 2017, les subventions représentent environ les trois cinquièmes des ressources de l'établissement et les ressources propres, le quart de ces ressources.

2.- EFFECTIFS ET RÉSULTATS SCOLAIRES

2.1 Effectifs scolaires

À la rentrée scolaire, les effectifs réels en élèves du COLLÈGE de AFAREAITU - MOOREA s'établissaient ainsi :

Année	6 ^e	Évolution N-1	5 ^e	Évolution N-1	4 ^e	Évolution N-1	3 ^e	Évolution N-1	3 ^e PréPro	Évolution N-1	CETAD	Évolution N-1	Total	Évolution N-1
2013	123		169		97		94				74		557	
2014	157	↗ +34	118	↘ -51	136	↗ +39	95	↗ +1			68	↘ -6	574	↗ +17
2015	133	↘ -24	143	↗ +25	103	↘ -33	135	↗ +40			56	↘ -12	570	↘ -4
2016	142	↗ +9	136	↘ -7	134	↗ +31	93	↘ -42			32	↘ -24	537	↘ -33
2017	137	↘ -5	143	↗ +7	128	↘ -6	111	↗ +18	24	↗ +24	18	↘ -14	561	↗ +24

L'établissement accueille les élèves des écoles primaires de Teavaro, Afaeaitu, Maatea et Haapiti (*moitié nord-est et sud-ouest de l'île*), ainsi que les élèves de l'île de Maiao. Ces derniers sont hébergés à deux kilomètres du collège dans un centre tenu par un prestataire de service sous la responsabilité du chef d'établissement.

Le CETAD accueillait 18 élèves pour la dernière année. À partir de la rentrée de l'année scolaire 2018-2019, cette formation a été remplacée par une première année de CPAP polyvalent du bâtiment.

L'établissement compte 60 % de boursiers et 86 % des familles appartiennent à des classes sociales défavorisées contre 51 % pour l'ensemble de la Polynésie française.

2.2 Taux de réussite aux examens

Les taux de réussite aux examens ont été les suivants :

Diplôme ⇒ Année ⇒	Diplôme National du Brevet (DNB)									
	2013		2014		2015		2016		2017	
	Taux	Évolution N-1	Taux	Évolution N-1	Taux	Évolution N-1	Taux	Évolution N-1	Taux	Évolution N-1
Collège de AFAREAITU	56,3%		69,9%	↗ + 13,6	73,2%	↗ + 3,3	70,0%	↘ - 3,2	77,0%	↗ + 7,0
Polynésie française	78,7%		70,3%	↘ - 8,4	74,3%	↗ + 4,0	69,7%	↘ - 4,6	83,8%	↗ + 14,1
France métropolitaine et DOM	85,9%		86,0%	↗ + 0,1	87,2%	↗ + 1,2	87,9%	↗ + 0,7	89,8%	↗ + 1,9

Depuis 2014, le taux de réussite aux épreuves du diplôme national du brevet (DNB) rejoint le taux de la Polynésie française.

3.- EXAMEN DES COMPTES FINANCIERS

À la clôture des exercices 2013 à 2017, le compte financier du COLLÈGE de AFAREAITU - MOOREA est présenté de la manière suivante :

Année	SECTION FONCTIONNEMENT ¹			SECTION INVESTISSEMENT		
	Recettes	Dépenses	Résultat	Recettes	Dépenses	Résultat
2013	73 687 328	73 689 388	- 2 060	0	1 339 000	- 1 339 000
2014	72 529 541	71 686 421	843 120	0	510 516	- 510 516
2015	74 892 714	79 776 674	- 4 883 960	0	3 852 226	- 3 852 226
2016	76 560 708	73 751 878	2 808 830	0	0	0
2017	71 626 134	102 113 239	- 30 487 105	207 703	768 500	- 560 797

Pour l'exercice 2017, en dépenses de fonctionnement, les dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations s'élèvent à 37 761 062 francs CFP contre 3 054 586 francs CFP pour l'exercice 2016.

4.- AFFECTATION DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT

Le résultat de fonctionnement des exercices 2013 à 2017 de l'établissement a été ventilé² ainsi :

Année	Résultat de fonctionnement en +/-	Répartition du résultat		
		Établissement Compte 10681	Services spéciaux Compte 10684	Service de restauration et hébergement Compte 10687
2013	- 2 060	95 900	0	- 97 960
2014	843 120	843 120	0	0
2015	- 4 883 960	- 4 883 960	0	0
2016	2 808 830	2 808 830	0	0
2017	- 30 487 105	- 30 487 105	0	0

¹ Le résultat de fonctionnement ne tient compte que des opérations courantes, c'est-à-dire des activités normales réalisées de manière habituelle par l'établissement.

² Le conseil d'établissement se prononce sur l'affectation du résultat à chaque fin d'exercice. Il affecte ainsi tout ou partie du résultat à un compte distinct des réserves générales de l'établissement.

5.– FONDS DE ROULEMENT

Le fonds de roulement correspond à la somme dont un établissement dispose pour couvrir ses dépenses en autonomie sans recourir à des financements extérieurs et qui peut être mobilisée très rapidement³.

Année	Variation du Fonds de Roulement	Fonds de Roulement	Jours en FdR		
			Nombre	Rappel N-1	Évolution N-1
2013	- 1 249 843	8 480 211	43 jours		
2014	640 110	9 120 321	47 jours	43 jours	↗ + 3 jours
2015	- 7 309 320	1 811 001	9 jours	47 jours	↘ - 38 jours
2016	4 570 228	6 381 229	33 jours	9 jours	↗ + 24 jours
2017	4 021 999	10 403 228	58 jours	33 jours	↗ + 25 jours

6.– TRAVAUX EN COMMISSION

Le présent projet de délibération a été examiné par la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports, lors de sa réunion du 9 juillet 2019, et a permis à ses membres d'aborder certains points :

- les résultats scolaires sur la période 2013 à 2017 sont relativement stables ;
- la restructuration de l'établissement apparaît nécessaire et, à cet effet, une réflexion sur ce sujet est en cours ;
- suite à l'acceptation de créer deux postes de maître d'internat, la transformation du centre d'accueil en internat est prévue, ainsi que le financement du dispositif « *Week-end en internat* » (WEI) au profit de l'établissement.

*
* *

À l'issue des débats, le projet de délibération portant approbation des comptes financiers des exercices 2013 à 2017 et portant affectation des résultats de la section de fonctionnement des exercices 2013 à 2017 du COLLÈGE de AFAREAITU - MOOREA a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission.

En conséquence, la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

LES RAPPORTEURES

Romilda TAHIATA

Moihara TUPANA

³ Le fonds de roulement négatif révèle un déséquilibre financier préjudiciable à l'établissement. Un fonds de roulement équivalent à moins de 15 jours de fonctionnement demande à être reconstitué pour atteindre un minimum de 30 jours. A contrario, un fonds de roulement très supérieur à 30 jours traduit de l'argent qui n'est pas au service des élèves. Lorsque le nombre de jours en fonds de roulement est d'au moins 30, il est considéré que l'établissement est en bonne santé financière.